MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

DLP 14-8-59 048269

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

7ème année N° 36

BULLETIN TECHNIQUE DE LA
STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(AVEYRON, AUDE, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRENÉES-ORIENTALES)
MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72

Edition générale N° 7 — II août 1959

AVERTISSEMENTS

CARPOCAPSE : Le traitement préconisé le 2I juillet cesse d'être efficace. Il est nécessaire de renouveler la protection des fruits.

L'usage des produits arsenicaux n'est plus possible.

TORDEUSE ORIENTALE : Commencer les traitements sur les fruits devant être récoltés après le I° septembre.

INFORMATIONS

TAVELURE : Il est recommandé d'ajouter un fongicide aux bouillies destinées à prévenir les attaques de Carpocapse ou de Tordeuse. La maladie est en effet susceptible de repartir sur les fruits mis au fruitier ou au frigorifique.

MOUCHE DES FRUITS : La lutte contre ce parasite est nécessaire dans de nombreux vergers.

Utiliser un produit commercial à base de l'un des produits indiqués au tableau ci-après en respectant les quantités et les délais prescrits.

Substances	Doses d'emploi par hl d'eau	Dates-limites d'emploi
D.D.T.	250 g. de matière active	I5 jours
Perthane	250 g. de matière active	7 jours
Methoxychlor	250 g. de matière active	7 jours
Malathion	I25 g. de matière active	7 jours
Dipterex	I00 g. de matière active	7 jours
Fostion	30 g. de matière active	I0 jours

L'Inspecteur de la
Protection des Végétaux,
P.BERVILLE

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles,
L.L.TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon - I6, rue de la République à MONTPELLIER. Le Gérant : TROUILLON. Autorisation du 6 mars I956